

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 2 JUILLET 2009



L'an deux mil neuf, le 2 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques MENUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Date de convocation du Conseil municipal : **26 juin 2009**

MAIRES DÉLÉGUÉS :

St Michel l'Ecluse et Léparon : Mr ARNAUDINAUD Jean-Pierre

St Michel de Rivière : Mr POINTET Jean-Claude

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

La Roche-Chalais : MM. BONNET JCI, VIAUD A., DELAVIE J., de GILBERT F., ESPAGNET E., MME DALY M., MME OUARY F., NEIGE P., Mme DUMON I., Mme SHARPE S.,

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mme GRANGE A, M. TALON J.P., MME VOINEAU R.

Saint-Michel-de-Rivière : MM. GOBIN J. MAILLETAS A., PEYRONT M.

Absents excusés :

M.DUBET G qui donne procuration à MAILLETAS A.

M.BONNEAU G. qui donne procuration à ARNAUDINAUD J.P.

M.BENOIT-BARNE L. qui donne procuration à BONNET J.CI.

M.DUVAL J. qui donne procuration à POINTET J.CI.

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : PEILLET F., MASSE R., BERTEAU J., MOULINIER A., GERON N., DUVAL S., ATES D., FAUVEL M.C., VILLENEUVE S.

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSÉS : VILMIN J., GAUTRIAS J., CROUIGNEAU L., BEAUVAIS J.D., MOYEN D., GOUZILH H.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aline GRANGE



Le compte rendu de la séance du 29 avril 2009 est approuvé à l'unanimité. Le Maire demande à l'assemblée d'inscrire en complément de l'ordre du jour les questions suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe
- Remboursement d'un sinistre,
- Achat terrain à RFF à St Michel de Rivière

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe :

Suite à la réussite à l'examen d'un agent actuellement en poste, le maire propose de transformer son poste actuel en adjoint administratif 1^{ère} classe.

Voté à l'unanimité.

Remboursement d'un sinistre :

La compagnie d'assurance de la Commune a fait une proposition de dédommagement suite à la tempête du 24/01/2009 d'un montant de 18 282 €uros qu'il convient d'accepter.

Vote à l'unanimité.

Achat terrain à Réseau Ferré de France à SMR :

Le maire délégué de SMR indique aux élus que la proposition faite à RFF pour l'achat du terrain de 2140 m² pour l'installation d'un transformateur pour un montant de 1 636 euros (hors frais et taxes) a été acceptée. Cette proposition est conditionnée à la réalisation par la commune d'une clôture à la limite entre ce terrain et les terrains restant au domaine public ferroviaire. La délibération indiquera que M.POINTET sera chargé de la transaction.

Vote à l'unanimité.

Question 1 : Maîtrise d'œuvre – Place de l'Etoile

Le maire expose qu'en date du 20 mai dernier, une note d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux Place de l'Etoile a été reçue en mairie pour un montant de 33 611,39 €uros. Il précise que le programme a été enlevé du budget compte tenu qu'aucune opération budgétaire n'avait été enregistrée dans les 6 derniers mois. Il indique également qu'à ce stade, rien ne permet de dire qu'il s'agit du solde de la mission.

Ainsi, il rappelle que le Conseil Général a octroyé à la commune une subvention exceptionnelle de 59 401 € pour ces travaux et propose que la décision modificative suivante soit votée.

Création opération N° 531

Recettes : subvention : 59 401 € au compte 1323

Dépenses : honoraires : 59 401 € au compte 2315

Vote à l'unanimité

Question 2 : PDIPR : Etude pour achèvement de l'aménagement

Le maire indique que le Programme Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est incomplet puisqu'il ne prend pas en compte la commune de LRC.

Il précise qu'à son initiative, il a rencontré le technicien du Conseil Général de la Dordogne afin de connaître la procédure possible pour englober dans le Plan les chemins de LRC. Il indique qu'à cette occasion, il s'est fait confirmer qu'un financement par le Département serait envisageable en 2010.

Il convient donc dans un premier temps de valider le principe pour réaliser l'étude d'achèvement d'aménagement PDIPR de la commune.

Voté à l'unanimité

Question 3 : P.I.G. Habitat : Validation du Programme

Un Programme d'Intérêt Général dans le domaine de l'Habitat a été mis en place par la Communauté de Commune du Pays de Saint Aulaye.

Les élus de la commune ont participé à une réunion informative animée par un technicien du Conseil Général le 2 juin dernier.

Ce programme intègre un diagnostic de l'habitat privé (uniquement) et des travaux « subventionnables » pour l'amélioration. Cela concerne essentiellement les logements à loyer conventionné, l'habitat dégradé ou insalubre, les immeubles vacants.

La gestion administrative est assurée par la communauté de communes et est gratuite. La gestion technique est quant à elle assurée par un cabinet privé et revient à 0,89 €/habitant/an ou par le PACT ARIM.

La communauté de communes a opté pour un financement complémentaire. Si la commune souhaite adhérer à ce programme par le biais d'une convention, elle doit accepter ce financement, ce qui porte la participation de la commune à 1,86 €/habitant/an. L'opération est supposée démarrer le 1^{er} octobre prochain, la cotisation sera sollicitée en 2010.

Vote à l'unanimité

Question 4 : Hivernage des caravanes à Gerbe

Le maire, sur la proposition de la responsable du camping, demande aux élus de se prononcer sur l'éventualité de garer les caravanes dans la grange de Gerbes.

La surface utile permettrait d'abriter une dizaine de caravanes – dont les 3 appartenant à la Commune.

Si les élus acceptent cette proposition, quelques petits aménagements seront à prévoir et il faut débattre d'un prix de location – les prix actuellement pratiqués sont compris entre 150 et 180 Euros – le maire propose un montant de 165 €/an par caravane. De même, il précise que la commune n'aurait plus la location de ses caravanes à payer.

DELIBERATIONS – principe de garages, coût de la location et contrat d'assurance.

Votes à l'unanimité

Question 5 : Vente d'un caveau au cimetière

Faisant suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon actuellement en cours, le maire informe les élus que deux personnes sont intéressées pour racheter un caveau qui est recensé comme étant abandonné.

Il indique qu'il a demandé à ces deux intéressés de proposer un prix d'achat définitif et non négociable. La proposition N° 1 était de 5 000 € la seconde de 30 000 €.

Le Conseil accepte la vente en l'état du caveau pour un montant de 30 000 euros.

Question 6 : Expropriation pour aménagement du Temple et honoraires de la mission

Le maire indique qu'il a écrit fin mars un courrier sollicitant un accord à l'amiable avec le propriétaire pour le terrain qui fait l'objet d'une réservation dans le POS.

Le courrier est resté sans réponse à ce jour.

La maire rappelle que cette réservation de partie de parcelle avait été inscrite au POS dans le but de faire réaliser un parking. Or, depuis, le parking a été réalisé et cette partie de terrain, le long du Temple pourrait être utilisée pour réaliser un accès pour handicapés et aux secours.

Il informe qu'il a demandé à un cabinet d'études d'établir un devis pour cette mission d'expropriation, celui-ci s'élève à 4 000 Euros.

Résultat du vote : 11 POUR – 12 ABSTENTIONS

Question 7 : Tarifs raccordement assainissement à SMR

Le maire indique que les travaux d'assainissement de SMR sont terminés et qu'il convient de préciser quelles seront les conditions de raccordement

Proposition :

- 1) Dispense de paiement de la taxe de raccordement pour les nouveaux usagers, et ce durant deux ans (délai de raccordement obligatoire),
- 2) Facturation d'abonnement sur 6 mois à compter de juillet 2009,

- 3) facturation en janvier d'un abonnement de 6 mois correspondant au 1^{er} semestre 2010 et à la moitié de la consommation estimée en 2009,
4) fixation d'un coefficient pour paiement d'une redevance pour défaut de raccordement dans les deux ans, ce coefficient ne peut excéder 2.
Votes à l'unanimité.

Question 8 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine collecte des fonds privés et reverse aux maîtres d'ouvrage l'intégralité de la somme rassemblée (moins les frais de gestion de 3%) et une subvention. En cas de patrimoine religieux la subvention est possible si la souscription atteint au moins 5% du montant des travaux éligibles.

Le maire souhaite que la commune adhère à cette association pour la restauration du Temple. La cotisation s'élève à 100 euros.

Vote à l'unanimité

Question 9 : Assainissement LRC – consultation pour AMO et Diagnostic

Suite à une réunion avec le SATESE (service du Conseil Général) et la DDAF, il a été confirmé aux élus que la station d'épuration de LRC n'avait un bon fonctionnement que par temps sec.

Ainsi, ces deux organismes proposent respectivement que la commune engage un assistant à maître d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux. Cette mission est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

Le maire propose au conseil d'accepter de faire appel à un bureau d'études pour l'assister dans la réalisation d'un diagnostic.

Vote à l'unanimité

Question 10 : Révision du P.O.S. : Approbation du bilan de concertation et consultation de la population

Le maire rappelle les différentes étapes de la procédure de révision du POS. Il indique que la délibération prise le 29 avril 2009 n'est pas suffisamment complète dans le sens où le bilan de concertation a été pris en compte alors qu'il devait être approuvé. De même, il n'est pas fait mention du processus mis en place pour la consultation de la population ainsi qu'indiqué dans la délibération décidant la révision du POS, en date du 31 janvier 2008.

Le bilan de concertation et la consultation de la population doivent figurer et être approuvés dans ce nouvel acte. Il indique toutefois, qu'entre temps, il a reçu un courrier des services de l'Etat et que le recours n'est plus possible.

Vote à l'unanimité.

Question 11 : Mission locale – Frais de permanence

Le maire indique qu'il a reçu une proposition de remboursement de frais par la Mission locale lorsqu'elle utilise les locaux communaux.

Il demande aux élus de se prononcer favorablement sur le calcul suivant :

$40 \text{ m}^2 \times 23 \text{ jours} \times 0,55 \text{ €} = 506 \text{ euros/an}$

Vote à l'unanimité.

Question 12 : DIVERS CONVENTIONS

Le maire informe les élus des divers contrats à entériner, à savoir :

- 1) Le CCAS, lors du passage en liaison froide doit utiliser un autre véhicule et a proposé à la commune de prêter le sien. Celui-ci servira prioritairement à transporter les repas de la cantine vers l'école maternelle, mais pourra être utilisé par d'autres services sous certaines conditions.

- 2) Location du chapiteau aux associations. La convention doit être soumise aux élus. Elle a pour but de définir les droits et obligations des deux parties pour toute utilisation.
- 3) Mise à disposition de la balayeuse et de son chauffeur : le maire informe qu'il a été interrogé par le maire d'une commune voisine pour bénéficier de la balayeuse sur sa commune. Un contrat doit en stipuler les droits et obligations de chaque partie. Le coût horaire de location est estimé à 60 Euros.

Ces trois conventions ont été approuvées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire délégué de SML indique au conseil que la Poste propose un nouveau dispositif pour acheter les timbres nécessaires à l'envoi du courrier lors de la disparition des « sacoches ».

Problème de CU : beaucoup de CU négatifs. ERDF ne se prononce plus que sur un branchement ou une extension obligatoire

Séance levée à 22 heures 50.